

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le trente et un mai deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 mai 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, DAUZAT Christian, DE SOUS Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille.

Pouvoirs : Mme SALA Géraldine à M. LAURENDEAU Patrick
M. CHABRIER Michel à Mme BRESSON Séverine
Mme SOUBEYROUX Valérie à Mme PARET Christine

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme ROUGIER Mireille

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des jurés d'assises 2019
- Bilan de l'assainissement de l'exercice 2017
- Convention d'occupation du domaine public : distributeur de pains
- Convention d'occupation du domaine public : impasse du Stade
- Création de poste
- Création de poste pour accroissement temporaire d'activité
- PLUI : déroulement de la procédure, avis
- Subvention exceptionnelle au CCA
- Questions diverses

23. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Six habitants de la commune sont tirés au sort à partir de la liste électorale, il s'agit de :

M. TAISNE Fabrice	6 route de Pont du Château
Mme BURANDE Marie	1 rue Mayrand
Mme ALBISETTI Florence	Rue du Champ de Garay
Mme CLEMENT Monique	4 rue de Villevaud Epinet
M. BRIFFOND Philippe	Route de Pont du Château
M. GRANGIS Quentin	1 place de l'Eglise

24. BILAN DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2017

La société SUEZ nous a transmis le bilan du système de collecte et de traitement d'assainissement pour l'exercice 2017. Ce bilan est complété par le rapport annuel de fonctionnement de la station d'épuration et du rapport de visite de l'auto surveillance du SATESE (Conseil Départemental).

Le réseau compte 819 branchements.

Tous les paramètres attestant de la conformité du système de traitement sont satisfaisants et les normes de rejet sont respectées.

La charge hydraulique moyenne de la station est de 359m³/jour soit 85% de la capacité nominale de l'installation (rapport SATESE).

Après présentation du rapport aux élus, M. le Maire propose son approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver le rapport annuel de délégation du service d'assainissement proposé par la SUEZ.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

25. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :
distributeur de pains

M. KOWALEWSKI, boulanger au « Chou Croquant » a demandé la possibilité d'installer un distributeur de pain sous la halle rue du Général de Gaulle.

Cet appareil fonctionnera en permanence et permettra de mettre du pain à disposition des habitants et autres clients.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public incluant un branchement électrique au réseau communal et donc à encaisser une redevance mensuelle basée sur la consommation électrique de la machine précisée dans sa notice technique.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Arrivée de Mme SOUBEYROUX

26. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : impasse du Stade

Melle Maryline PAILHOUX et M. Jean-Luc PAILHOUX demandent l'autorisation d'occuper exclusivement le bout de l'impasse du stade et d'y installer un portail afin d'empêcher le stationnement sauvage devant leur domicile et le pont sur le Gensat.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

VOTE : POUR : 6 (Mme ROUGIER, Mme SALA, M. LAURENDEAU, M. ARNAUD, M. JENTHON); ABSTENTION : 4 (M. HEBRARD, M. DAUZAT, Mme SOUBEYROUX, Mme MORAND) ; CONTRE : 8 (Mme PARET, Mme BASSE, Mme BARGHOUT, Mme BRESSON, Mme DE SOUSA, Mme GARCIA, M. PASCANET, M. FOURNIER, M. CHABRIER)

27. CREATION DE POSTE :

Suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial au 1er juillet 2018.

Ce poste sera tenu par un agent actuellement sous contrat qui donne entièrement satisfaction.

M. le Maire propose donc que soit créé un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1er juillet 2018 sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits sont prévus au BU 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

28. CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Afin de renforcer l'équipe des services techniques en période de congés, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique pour une durée de trois mois à compter du 1er juin 2018 pour une durée hebdomadaire de 35h.

VOTE : POUR : 17 ; ABSTENTION : 1 (M. CHABRIER)

29. PLUi : déroulement de la procédure, avis

La Communauté d'Agglomération a délibéré favorablement le 24 avril 2018.

Il est demandé à chacune des 14 de l'ancienne Communauté de communes Limagne d'Ennezat de se prononcer sur le projet de PLUi.

Le déroulement de la procédure sera ensuite le suivant :

- Consultation des personnes publiques associées pendant 3 mois (préfecture, communes voisines),
- Enquête publique en septembre,
- Rapport du commissaire enquêteur en octobre,
- Reprise et finalisation du dossier en novembre-décembre,
- Approbation en janvier-février 2019.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 19 mai 2015, l'ancienne Communauté de communes de Limagne d'Ennezat a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la concertation publique.

Pour rappel, les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal portent sur 6 aspects principaux inscrits dans la délibération du 19 mai 2015 :

- Favoriser l'accueil de nouvelles populations,
- Pérenniser et moderniser les services publics sociaux, culturels et sportifs,
- Continuer à développer l'économie, soutenir l'agriculture,
- Encourager et encadrer l'offre en logements
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire cohérente à l'échelle de la Communauté de communes
- Développer et renforcer le tourisme, le patrimoine, l'environnement,

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire de Limagne d'Ennezat le 13 décembre 2016.

Le PADD décline 4 orientations générales d'aménagement et d'urbanisme :

- ORIENTATION I : Réaffirmer la place d'Ennezat comme pôle de vie au sein de Limagne ;
- ORIENTATION II : Valoriser la ruralité du territoire, vecteur de l'identité de la communauté de communes ainsi que de sa qualité de vie ;
- ORIENTATION III : Elaborer une stratégie de développement économique portée sur les caractéristiques du territoire et sur ses atouts.
- ORIENTATION IV : Définir un projet de territoire durable.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont définis dans le PADD.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.151-1 et suivant, L.153-1 et suivants et R153-3,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le débat en Conseil Communautaire qui s'est tenu le 13 décembre 2016, suite aux débats concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans les Conseils Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2018 arrêtant le projet de PLUi.

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté.

Considérant que le zonage proposé de la parcelle AI 47 en A ne correspond pas à son zonage actuel UG*, le conseil demande qu'il soit procédé à son classement en zone UJ.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- donner un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme intercommunal sous réserve du classement de la parcelle AI 47 en zone UJ.
- communiquer cet avis au Président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

30. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCA :

Comme les années précédentes, la commune s'est engagée à payer les prestations des sociétés de sécurité lors des différents bals des conscrits.

Compte tenu des problèmes rencontrés lors du premier bal, il a fallu renforcer la sécurité de ces manifestations.

Le montant total de ces trois prestations s'élève à 1368.64 € alors que 1000 € étaient prévus au budget.

Il est demandé au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 368.64 € afin de couvrir la totalité de cette dépense.

VOTE : POUR : 17 ; ABSTENTION : 1 (M. CHABRIER)

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Événement de la nuit du 26 au 27 mai 2018

Peu après minuit, des éléments qui se sont vus refuser l'entrée du bal des conscrits ont détérioré : la porte d'entrée principale de la salle des fêtes, une vitre basse de la salle des fêtes et une vitre de l'espace culturel ainsi qu'un véhicule appartenant à un particulier.

Il n'y a eu aucun blessé grâce à l'intervention des vigiles et des parents des conscrits.

Les renforts de gendarmerie arrivés sur place ont permis un retour à la normale mais le bal a été arrêté.

Des rondes ont été effectuées autour de la salle des fêtes par les gendarmes, le Maire et un responsable du CCA.

La gendarmerie a sécurisé les lieux par la crainte d'un retour des agresseurs, jusqu'à 7h30 du matin.

Des prélèvements de traces de sang ont été effectués en vue d'analyse d'ADN afin d'identifier le principal agresseur.

Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, le montant des dégâts n'est pas connu avec exactitude mais leur montant se situe entre 5000 et 10 000 €.

Un dossier de sinistre a été ouvert auprès de notre assureur Groupama.

❖ Assainissement Puy-Chany / Targnat

Avant de prendre une décision quant à l'extension du réseau d'assainissement à Puy-Chany et Targnat, il y a obligation de réaliser une étude diagnostique du fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif.

Trois maîtres d'œuvre potentiel ont été reçus : Safège, Egis et Irh-ingénieur Conseil. Nous sommes dans l'attente de leur proposition.

L'agence de l'eau ainsi que les services de la Préfecture ont été contactés pour avis.

❖ Aménagement de la traversée Epinet

Les radars pédagogiques sont commandés. La commune est en attente du plan d'aménagement établi par la Direction des Routes du Conseil Départemental avant de contacter les entreprises.

Dates à retenir :

Vendredi 1^{er} juin 2018 à 20h 30 : assemblée générale de l'USSB

Lundi 4 juin 2018 à 8h 30 : réunion sur les cours d'eau en Mairie (DDT)

Mardi 5 juin 2018 à 18h 30 : conseil communautaire à Mozac

Mardi 5 juin 2018 à 19h 30 : assemblée générale de la Société de Chasse

Mercredi 6 juin 2018 à 18h 30 : comité du centre SDIS à Riom

Mercredi 6 juin 2018 à 19h : commission transports RLV à Volvic

Jeudi 7 juin 2018 à 8h 30 : commission sécurité ERP Salle des fêtes/Espace culturel

Jeudi 7 juin 2018 à 9h : expertise judiciaire à l'espace sportif
Jeudi 7 juin 2018 à 9h : Commission d'appel d'offre au Biopôle
Mardi 12 juin 2018 à 9h : banque alimentaire
Jeudi 14 juin 2018 à 11h : réception des travaux de la zone pilote habitat
Jeudi 14 juin 2018 à 18h : réunion du conseil syndical du Grand Clermont
Jeudi 14 juin 2018 à 19h : pot du festival BD
Vendredi 15 juin 2018 à 9h : formation sur la gestion des cimetières
Vendredi 15 juin 2018 à 14h 30 : réunion PLH à Chappes
Samedi 16 juin 2018 : kermesse de l'école publique
Mercredi 20 juin 2018 à 20h 30 : conseil municipal
Samedi 23 juin 2018 à 19h : fête de Puy Chany
Samedi 23 juin 2018 : kermesse de l'école St Joseph
Mardi 26 juin 2018 à 20h 30 : conférence des Maires de RLV

Fin de séance : 22h 30